



LES VOYAGES

La Libre



Ladakh, monastères entre ciel et terre



A l'occasion du Festival de Hemis du 2 au 15 juillet 2025



  
Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles

Tél : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

*Voyage La Libre Découverte by Preference - Ladakh, monastères entre ciel et terre*

***Un voyage coup de coeur hors des sentiers battus – à l’occasion d’un Festival***

***Au nord de l’Inde, aux portes de l’Himalaya, trône le Ladakh, l’un des derniers refuges de la culture tibétaine en terre libre.***

***Les paysages montagneux offriront le décor idéal à votre périple à l’occasion du festival Hemis. Ce festival a lieu tous les ans à l’anniversaire de la naissance de Padmasambhava, le fondateur du bouddhisme tibétain.***

***Pendant deux jours, les locaux s’habillent de leurs plus beaux vêtements traditionnels et les femmes mettent leurs plus riches bijoux. L’occasion de rencontrer ce peuple paisible aux sourires indélébiles croisés au détour d’un chemin.***

- **Vols Emirates au départ de Bruxelles (via Dubaï)**
- **Hôtels 4 & 5\* et campements de charme bien situés au cœur de la nature**
- **Pension complète**
- **Voyage découverte insolite hors des sentiers battus en petit groupe**
- **Excellent guide francophone – Nitesh Agarwal**
- **Accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles**
- **Les attentions de La LIBRE**
- **REDUCTION : Prix préférentiel pour toute inscription avant le 15 mai (-255 €/personne)**

## PROGRAMME :

### BRUXELLES → DUBAI

---

MERCREDI 2 JUILLET

En fin de journée, rendez-vous à l'aéroport de Zaventem pour les formalités d'enregistrement au comptoir de la compagnie aérienne Emirates. Envol vers Delhi (via Dubai).

### DUBAI → DELHI

---

JEUDI 3 JUILLET

Arrivée à Delhi en milieu d'après-midi. Formalités d'immigration.  
Accueil à l'aéroport et transfert à l'hôtel Radisson 5\* (1 nuit).  
Installation, dîner et repos à l'hôtel.

### DELHI → LEH (altitude : 3.500 mètres)

---

VENDREDI 4 JUILLET

Transfert à l'aéroport et envol direct vers Leh.  
Accueil et transfert à l'hôtel Shangrila 4\*.  
Matinée pour vous reposer des fatigues du voyage et vous adapter à l'altitude.  
Déjeuner et installation à l'hôtel.

En fin de journée, promenade dans la ville aux ruelles pittoresques pour une première découverte et vue panoramique et visite de **Shanti Stupa**.

Il fut érigé dans les années 1980 par une organisation bouddhiste et inauguré par le Dalaï Lama en 1985. Sa construction avait pour but, en plus de promouvoir la paix dans le monde, de commémorer 2.500 ans de bouddhisme. Tout autour, une grande place offre une vue panoramique sur la ville de Leh et la vallée de l'Indus.



Dîner et nuitée à l'hôtel Shangrila 4\* (3 nuits).



La journée complète sera dédiée au "**Hemis Festival**". Départ très matinal pour Hemis Gompa, le plus grand et le plus riche monastère bouddhiste du Ladakh, qui accueille chaque année un festival très populaire.

**Les fêtes himalayennes sont fastueuses et débordantes de vie. Les habitants descendent des montagnes, vêtus de leurs plus beaux atours de cérémonie très colorés afin d'y assister.**

**Danses de masques où les Dieux et les démons se côtoient et les processions se mêlent à la musique des moines qui font vibrer les instruments traditionnels du toit du monde....**

Ce festival de deux jours est célébré le 10<sup>e</sup> jour du mois lunaire tibétain et commémore la naissance de Padmasambhava, le fondateur du bouddhisme tibétain - ce jour a d'ailleurs été déclaré jour férié.

Pendant le festival, les habitants s'habillent de manière traditionnelle : les hommes portent des pantalons à bretelles et les femmes des coiffes éclatantes et une multitude de bijoux.

Les « lamas » exécutent une danse masquée sacrée, connue sous le nom de Chaam, accompagnés de tambours musicaux, de longues cornes et de cymbales. Il s'agit d'un festival extrêmement connu.



Déjeuner dans un restaurant local en cours de journée.

Dîner et nuit à l'hôtel Shangrila 4\*.

La journée sera consacrée à la visite des monastères situés aux alentours de Leh.

Visite de la **forteresse de Shey** (16 km) érigée à la fin du 10<sup>e</sup> siècle par le premier roi ladhaki et surtout célèbre pour son colossal Bouddha Maitreya. Continuation pour **Thiksey** (5 km) ou Khirg-se qui signifie « Miniature du Potala », situé au sommet d'une colline comme son modèle tibétain. Thiksey Gompa se trouve sur le côté gauche de la route menant à Hemis avec une magnifique vue sur la vallée de l'Indus. Les peintures murales y sont très intéressantes.



Déjeuner en cours de route.

Continuation par une promenade qui se terminera par la visite au **palais-forteresse de Stok**, sur la rive gauche de l'Indus, qui fut la dernière résidence des rois ladakhis.

Le dernier y fut incinéré en 1974. Un chorten marque l'endroit de la cérémonie. Des 80 pièces du palais, quelques-unes ont été transformées en un musée où l'on peut voir les bijoux de la famille royale en turquoise et corail rouge ainsi qu'une superbe collection d'antiques tankas.

Retour à Leh en fin de journée.

Dîner et nuit à l'hôtel Shangrila 4\*.

## LEH – LA VALLEE DE LA NUBRA (+- 117kms)

## LUNDI 7 JUILLET

Départ de l'hôtel et transfert vers la vallée de la **Nubra** avec un déjeuner pique-nique à emporter.

Vallée interdite, vallée heureuse, les qualificatifs ne manquent pas pour évoquer cette superbe oasis encaissée entre les deux chaînes du Karakorum. Ouverte depuis 1994, elle fut un passage obligé des caravanes, le long d'une des routes de la Soie qui permettait les échanges sino-indiens.

Pour pénétrer cet univers du bout du monde, l'ascension du col de Kardung (5.650 m d'altitude) laisse le voyageur parfois devant la démesure des paysages. De solitaires chortens jalonnent d'arides espaces entrecoupés de rares villages. C'est l'une des routes motorisées les plus hautes du monde.

En descendant vers la rivière issue de l'imposant glacier du Siachen, dans une zone de dunes proche de la vallée, circulent encore quelques chameaux « de Bactriane », victimes de la fermeture des frontières suite à l'invasion chinoise du Tibet en 1950 qui empêcha leur retour vers les déserts de Gobi et du Taklamakan.



Arrivée dans la vallée en début d'après-midi et continuation le long de la Nubra.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel Stone Hedge Camp – Ecolodge (2 nuits).





Exploration de la vallée où coule l'eau claire des ruisseaux. Les champs en terrasses sont entourés de murets blancs, les abricotiers alternent avec les églantiers en fleurs, les saules et les noyers.

Après le petit-déjeuner, départ jusqu'au **monastère de Diskit** pour assister à la cérémonie de la prière du matin.

**Diskit**, le hameau principal vieux de 350 ans et célèbre pour ses peintures murales, partage avec Hunder la partie la plus large de la vallée, loin de la rivière Shyok. L'habitat est dispersé, jardins potagers et fruitiers se dissimulent derrière des haies d'épineux éloignant les animaux domestiques.



Un riche **monastère** gélupa surplombe le village, 108 chortens bordant le chemin d'accès. Tankas, statues et peintures reflètent de nombreuses influences. Partout la population est hospitalière et souriante.



Retour au lodge pour le déjeuner.

L'après-midi, visite de **Hunder Gompa**.

Il s'agit d'un petit gompa situé au milieu d'innombrables chortens et possède une énorme statue impressionnante de Chamba dans la salle de prière principale. Le gompa a été construit à l'époque où le roi Namgyal est venu ici avec sa femme Gyal Khatun.

Dîner et nuit à au lodge.

Départ et transfert vers Pangong via la route de Shyok, pour profiter de la **beauté des paysages vierges**.

Ce trajet vous mènera à travers la vallée de Chanthang, où vous aurez peut-être l'occasion de voir des animaux sauvages tels que l'âne sauvage, la marmotte de l'Himalaya, le cerf de montagne, etc.



A l'arrivée, déjeuner au camp.

Après-midi, visite et promenade au **lac Pangong**.

Signifiant « creux », étendue d'eau très longue et étroite s'étendant d'est en ouest sur toute la longueur de la région de Ruthong au Tibet jusqu'aux environs de Chisul, il s'infléchit vers le nord-ouest sur environ 25 miles et forme une frontière entre le Ladakh et Ruthong. Seul un quart du lac se trouve en Inde, le reste s'étendant dans la région de Ruthong. On y observe de rares grues à cou noir et d'autres oiseaux migrateurs. L'eau du lac est salée.

Installation, dîner et nuit au camp Pangong Retreat 3\* (1 nuit – Eco camp / confort simple).





Petit déjeuner au camp.

Matinée d'exploration des environs de **Pangong**.

Déjeuner dans le camp.

Dans l'après-midi, transfert retour vers Leh par la route.

Installation. Dîner et nuit à l'hôtel Shangrila 4\* (1 nuit).

LEH – ALCHI – LIKIR – ULEYTOKPO (+- 70KM / 2H)

Départ de l'hôtel et transfert vers **Uleytokpo**.

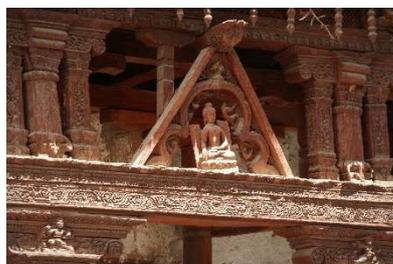
En route, première visite au village d'**Alchi**, dans le bas Ladakh, considéré comme l'un des sites culturels les plus importants de l'Himalaya.

Visite des **six temples d'Alchi Choskho**, les plus anciens du Ladakh, ornés de statues de bois et de fresques peintes au 11<sup>e</sup> siècle qui illustrent tous les aspects du bouddhisme tibétain.

A la différence des autres monastères du Ladakh, toujours perchés au sommet d'une colline, Alchi s'étend sur le plateau. Le village parsemé de chortens a beaucoup de charme et on a plaisir à y flâner.

Constitué de quatre hameaux distincts, le village contient de nombreux monuments historiques de différentes époques et dans divers états de réparation, dont le plus ancien et le plus célèbre est un complexe monastique.

Le temple himalayen à trois étages, vieux de 1000 ans, avec ses peintures murales et son iconographie uniques, est une structure en bois fragile. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, il s'agit de l'un des quatre monastères subsistants sur les 108 fondés à la fin du 10<sup>e</sup> siècle et au début du 11<sup>e</sup> siècle. Le temple conserve quelques-uns des plus beaux exemples de l'art cachemiri de l'époque.



Déjeuner en cours de route.

Continuation vers Likir, le voyage lui-même, à travers des scènes de beauté naturelle à couper le souffle, vaut la peine d'être entrepris. Visite du **monastère de Likir**, niché au fond d'une très belle vallée.

Ce monastère, l'un des plus anciens du Ladakh, abrite aujourd'hui une centaine de moines. Il fut construit au 13<sup>e</sup> siècle par le roi Gyalpo Lachen qui gouvernait le Ladakh et pendant le règne duquel on commença à rassembler les écritures bouddhiques.

Comme à Alchi, on y trouve d'imposantes statues du Bouddha ou de Bodhisattava dans leurs différentes attributions. On y verra une très belle collection de tankas. L'attraction principale est cependant la peinture murale vieille de 1000 ans, qui vaut la peine d'être visitée.



Arrêt à Nimmu pour découvrir le spectacle extraordinaire du confluent des fleuves Indus et Zaskar.



Poursuite de la route jusqu'à Uleytokpo.

Installation, dîner et nuit au camp Uley Ethnic Resort (2 nuits).

## ULEYTOKPO - LAMAYURU

SAMEDI 12 JUILLET

Le matin, départ par la route vers un incroyable monastère perché au flanc de la montagne avec un village construit à sa base. C'est un site extraordinaire ! On y parvient après avoir grimpé une vertigineuse route en lacets et traversé un incroyable paysage lunaire.

**Visite du monastère de Lamayuru**, solitaire et sévère au milieu du silence. Le plus ancien monastère du Ladakh connu par ses peintures rupestres.



Après la visite, retour à Uleytokpo et déjeuner à l'hôtel.

Après-midi libre pour vous reposer et profiter des paysages.

En fin de journée, **visite d'une maison locale et rencontre avec une famille ladakhi.**

Dîner et nuit à l'hôtel/camp Uley Ethnic Resort.

## ULEYTOKPO – LEH (+- 70KM / 2H)

DIMANCHE 13 JUILLET

Départ de l'hôtel et transfert vers Leh.

En route, visite de Magnetic Hills, Sangam Point et Pathar Sahib Gurudwara.



A l'arrivée à Leh, déjeuner et installation à l'hôtel Shangrila 4\*.

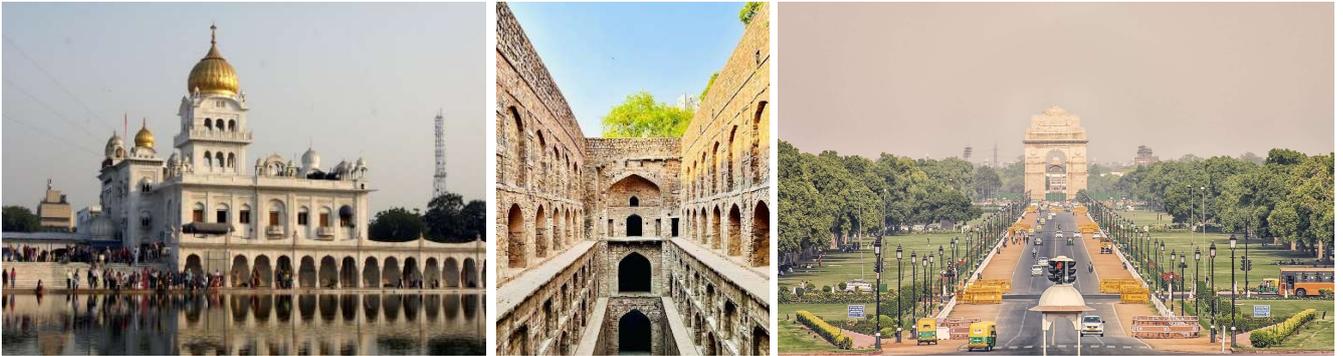
Après-midi libre pour les dernières possibilités de shopping ou découvertes personnelles.

Dîner et nuit à l'hôtel Shangrila 4\*.

En matinée, transfert à l'aéroport de Leh et envol vers Delhi (horaire à confirmer).

Accueil, déjeuner et transfert en ville. Tour panoramique de Old & New Delhi.

Ensuite, visite de Gurudwara (temple Sikh) et de Agarsen ki Baoili.



En fin de journée, transfert, dîner et installation à l'hôtel (*confort simple - chambre à disposition pour se changer et se rafraîchir*).

En fin de soirée, transfert à l'aéroport de Delhi et formalités d'enregistrement pour l'envol vers Bruxelles (via Dubai) au comptoir de la compagnie aérienne Emirates.

Arrivée à Bruxelles en début d'après-midi.

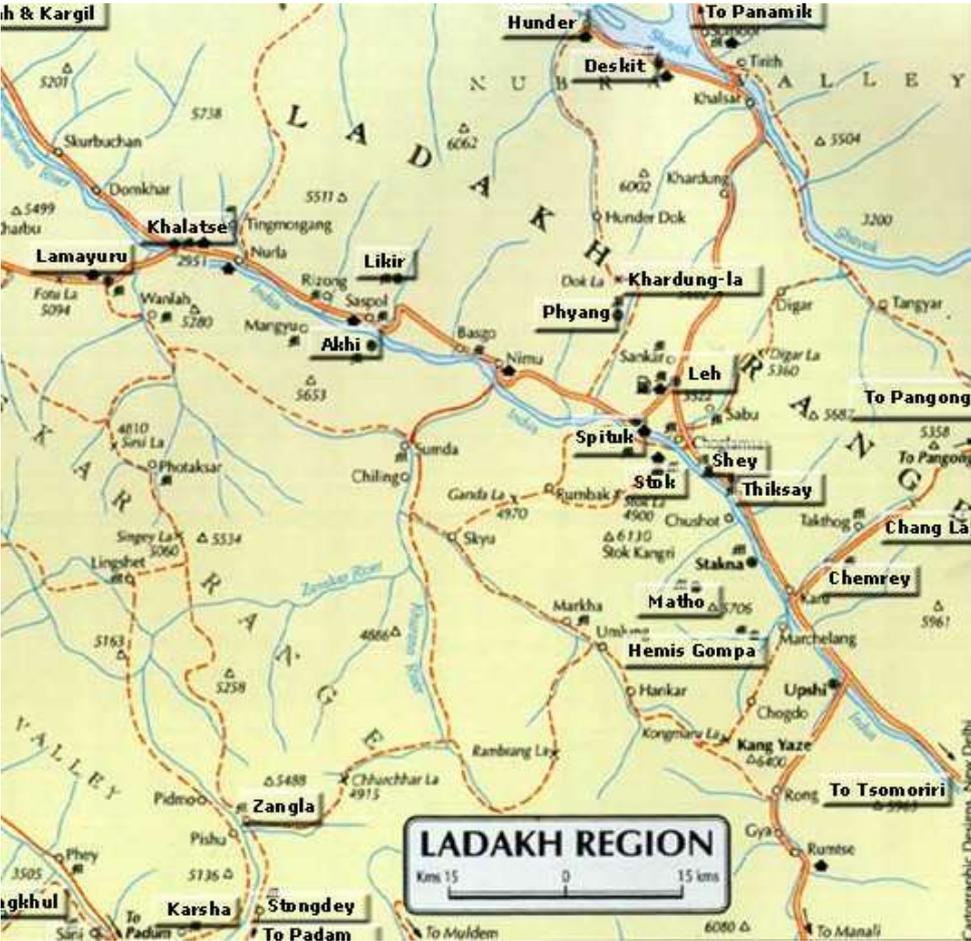
\*\*\* Fin de votre séjour \*\*\*

NAMASTE !

## REMARQUES IMPORTANTES :

- AU LADAKH, LES ROUTES NE SONT PAS TOUJOURS BONNES ET LES DÉPLACEMENTS SERONT DONC EFFECTUÉS EN VOITURES TYPE TOYOTA INNOVA AVEC AIR CONDITIONNE (ET NON PAS EN GRANDS BUS)
- POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL** VALABLE MINIMUM **6 MOIS APRÈS LA DATE DE RETOUR**. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- UN VISA SERA ÉGALEMENT NÉCESSAIRE POUR SE RENDRE EN INDE (*FORMALITÉS SUIVRONT – OBTENTION SUR INTERNET +/- 25\$ - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LES AUTORITÉS*).
- AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER À CE VOYAGE. N'HÉSITEZ CEPENDANT PAS À CONTACTER VOTRE MÉDECIN POUR CONNAÎTRE SES ÉVENTUELLES RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES. EN EFFET, LE VOYAGE NE PRÉVOIT PAS DE GRANDES RANDONNÉES TOUTEFOIS IL FAUT UNE **MOBILITE** POUR POUVOIR CIRCULER ET PROFITER PLEINEMENT DES PAYSAGES ET DE LA NATURE.
- **IL EST IMPORTANT DE NOTER QUE LE VOYAGE SE DEROULE A UNE ALTITUDE MOYENNE DE 3.500 MÈTRES (AVEC UN PASSAGE DE CERTAINS COLS PLUS ÉLEVÉS). LE RYTHME DU VOYAGE EST ETUDIÉ POUR QUE LE CORPS PUISSE S'ADAPTER EN DOUCEUR.**
- MÊME DANS LE CAMP AU CONFORT PLUS SIMPLE (1 NUIT), TOUTES LES CHAMBRES SONT ÉQUIPEES DE SANITAIRES PRIVÉS AVEC EAU CHAUDE.
- L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ÊTRE MODIFIÉ SI BESOIN ET ADAPTÉ EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DÉROULEMENT DE CELUI-CI, EN FONCTION DES RESTRICTIONS ÉVENTUELLES, DES CONSEILS DU GUIDE, DES ALÉAS DU TRAFIC, PROCESSIONS RELIGIEUSES, ETC...
- LES PHOTOS SONT PRÉSENTÉES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

# CARTOGRAPHIE



*Voyage La Libre Découverte by Preference - Ladakh, monastères entre ciel et terre*

# Le prix

**SUR BASE DE MINIMUM 12 PARTICIPANTS.**

**PRIX REDUIT pour toute inscription jusqu'au 15 mai 2025 (- 255 €/personne) :**

Le prix par personne en chambre double : **4.995 €**

Le supplément single est de : **1.150 €**

PRIX NORMAL – inscription après le 15 mai 2025 - sous réserve de disponibilités :

Le prix par personne en chambre double : **5.250 €**

Le supplément single est de : **1.150 €**

## **CE PRIX COMPREND :**

- ✍ Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie Emirates (via Dubai) et les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- ✍ Le vol domestique de Delhi à Leh A/R
- ✍ Le logement dans les hôtels, lodges et camps mentionnés (ou similaires - normes locales)
- ✍ Les transferts et les transports en autocar DELUXE climatisé à Delhi
- ✍ Les transferts en voiture type Toyota Innova au Ladakh
- ✍ Le circuit en pension complète
- ✍ Les visites, excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- ✍ Les services d'un guide local parlant français pour l'ensemble du circuit
- ✍ L'accompagnement professionnel Preference de Bruxelles à Bruxelles
- ✍ La TVA d'application
- ✍ La prime du fonds de Garantie
- ✍ Les taxes et services locaux

## **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- ✍ Les frais de visa (*obtenu sur internet – +/- 25 \$ - sous réserve de modification par les autorités*)
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances (annulation, assistance, bagages).

*Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date du 29/10/2024*

**INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT :  
LA LIBRE DECOUVERTE**

**LADAKH, MONASTERES ENTRE CIEL ET TERRE  
DU 2 AU 15 JUILLET 2025**

A RENVoyer CHEZ : PREFERENCE - TRAVEL TEAM (LIC. A 1652)  
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES  
TEL : 02/647 30 00  
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE - LUNDI AU VENDREDI : 9H-17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

**RÉSERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE**

**DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)**

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)**

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE À 1 LIT  DOUBLE À 2 LITS  DOUBLE À PARTAGER  SINGLE

**EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »**

**ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER**

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**MULTIRISQUE COVID (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER**

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**PRIX :**             **AVANTAGE (-250 €) : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MAI 2025 : 4.995 €**

APD 16/05, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **5.250 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **1.150 €**

**TAXES D'AÉROPORT INCLUSES** - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

**UN ACOMPTÉ DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE :** TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 2 JUIN 2025.

**PAIEMENTS :**        **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

**SWIFT/BIC :** KREDBEBB

**RÉFÉRENCE :** LADAKH D.3930

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.*

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES  
DE VOYAGES A FORFAIT DE  
TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A –  
PREFERENCE**

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

**1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR**

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

**2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

**3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR**

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage  
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage  
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage  
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

**4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

**5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

**6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS**

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

**7. CARNET DE VOYAGE**

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

**8. DOCUMENTS DE VOYAGE**

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

**9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION**

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

**10. CONSCIENCE DES RISQUES**

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

**11. PLAINTES ET LITIGES**

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

**12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE**

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8  
B1130 Bruxelles  
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08  
www.gfg.be - mail@gfg.be

# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

##### **FORMULE « ANNULATION » :**

###### **✓ ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

##### **FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :**

###### **✓ BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

###### **✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

###### **✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

###### **✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

##### **FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE**

##### **CARTE BANCAIRE » :**

###### **✓ ANNULATION DE VOYAGE**

###### **✓ BAGAGES**

###### **✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

###### **✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

###### **✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

##### **FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :**

###### **✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

###### **✓ ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

###### **✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

##### Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

### - En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.